



***BALLADE
IRLANDAISE
2009***

12 – 19 JUILLET

***INSTRUCTIONS
DE
COURSE***

1 - Organisation

La Ballade Irlandaise est une course au large organisée par le Yacht Club de la rade de Brest en collaboration avec la ville de Brest et le Kinsale Yacht Club. Elle se court en équipage et en double.

Le PC Course, le secrétariat et le jury sont installés dans les locaux du Yacht Club de la rade de Brest et à Kinsale dans les locaux du Kinsale Yacht Club.

Composition du corps arbitral :

Comité de course :

Jury :

Commissaire aux résultats :

Directeur de course : Claude JOSEPH

2 – Règles

2.1 La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*
- les réglementations spéciales Off Shore (RSO) ISAF , catégorie 3
- Les règles de classes concernées si elles existent.
- La réglementation relative à la sécurité et à la navigation des navires de plaisance.

Navigation nocturne :

Entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

Pendant la durée de l'épreuve, il est convenu que l'heure moyenne de coucher est fixée à 22 H 15 et celle du lever du soleil à 06 H 30 (heures françaises – TU + 2).

2.2 Règles modifiées

Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont : « Signaux de course, 26, 32, 44, 61.1 (a), 62.2, 66

2.3 Responsabilité

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 2.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

2.4 RIPAM

Les concurrents doivent respecter le Règlement International Pour éviter les Abordages en Mer, en toutes circonstances, vis à vis des bateaux non en course.

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ne doivent pas, conformément à l'article 10.j du RIPAM, gêner les autres navires lorsqu'ils naviguent dans les chenaux ou les dispositifs de séparation de trafic (DST). Ces derniers doivent être franchis suivant la route la plus courte et en respectant le sens de circulation du trafic

2.5 Protection de l'environnement

Un bateau ne devra jeter aucun détritit à l'eau.

3 – Inscription et Programme

3.1 Inscription

Sont admis à l'inscription les croiseurs habitables homologués de catégorie de conception A ou B aux normes CE et possédant à bord l'armement de sécurité prévu pour une navigation en zone hauturière de navigation telle que défini par l'arrêté du 11 mars 2008, division 240-3.09.

Ils doivent être munis d'un certificat IRC valide et répondrent aux critères d'admissibilité tel qu'ils sont définis par l'avis de course

Les bateaux engagés seront à la disposition du Comité de Course pour les vérifications concernant la jauge et l'armement de sécurité les vendredi 10 et samedi 11 juillet à Brest.

L'inscription définitive pour l'épreuve sera effective lorsque le concurrent aura satisfait aux conditions suivantes :

- fiche d'inscription
- certificat IRC
- carte d'autorisation de port de publicité
- licences validées barreur et équipiers
- frais d'inscription acquittés
- fiche et contrôle du matériel d'armement

Aucun classement ne pourra être fait pour un bateau qui ne figure pas sur la liste des inscrits définitifs.

3.2 Briefing

Un briefing d'information générale (Parcours, sécurité, Irridium) des concurrents pour l'étape Brest Kinsale aura lieu le samedi 11 juillet à 11h00 dans les locaux du YCRB , 1^{er} éperon au port de commerce. Un briefing météo aura lieu le samedi 11 juillet à 18h30 dans les mêmes locaux.

Un briefing d'information générale des concurrents pour l'étape Kinsale Brest aura lieu le jeudi 16 juillet à 08h00 dans les locaux du Kinsale Yacht Club

3.3 Programme des courses

Dimanche 12 juillet	Brest/Kinsale	1 ^{er} Signal d'avertissement : 9h00
Jeudi 16 juillet	Kinsale/Brest	1 ^{er} Signal d'avertissement : 10h00

NOTA : Les horaires indiqués dans les présentes instructions et inscrits au tableau d'affichage sont en heure française (T.U. + 2)

4 - Modification du Programme et des Instructions de Course

Les avenants modifiant les instructions de course sont affichés au tableau officiel au plus tard 2 heures avant le premier départ de la course. Leur présence est signalée par l'envoi du pavillon "L" au mât de pavillon à terre.

Leur affichage tient lieu de notification officielle pour chaque concurrent. Il appartient aux concurrents de consulter le tableau officiel avant chaque course et cela jusqu'à 2 heures avant le départ prévu de la course.

Toute modification au programme des courses du lendemain sera notifiée aux concurrents avant 19h00 ou, si celle-ci est plus tardive, 15 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations la plus tardive du jour.

5 - Signaux faits à Terre

En complément ou en modification des signaux de course (page de couverture) des RCV 2009/2012.

Les signaux faits à terre seront envoyés au mât dont l'emplacement sera :

A Brest : Terrasse du YC de la Rade de Brest

A Kinsale : Kinsale Yacht club

La flamme "APERCU" envoyée avec deux signaux sonores signifie : le départ est retardé, vous êtes invités à rester à quai, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 45 mn après l'affalé de l'Aperçu.

6 - Bateau Comité, Bateaux Commissaires

Le bateau Comité arbore un pavillon « YCRB »

7 - Jauge et Contrôle

Toute infraction ou fausse déclaration concernant la jauge et l'armement pourra entraîner la disqualification pour les courses courues depuis le départ.

Des contrôles ponctuels de jauge et d'armement pourront être effectués entre les courses.

A partir de 09 heures le jour du départ de la 1ère course et jusqu'après l'arrivée du dernier jour de l'épreuve aucun embarquement ou débarquement d'équipement, de matériel ou d'armement ne sera autorisé sans l'accord préalable du Comité de Course.

Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des certificats de jauge présentés lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, au plus tard le samedi 11 juillet à 17 h.

Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'au 1^{er} briefing des skippers le samedi 11 juillet à 18h30

8 - Identification

Les bateaux doivent montrer, quand ils sont en course, la flamme de course, frappée dans le pataras, définie comme suit :

Flamme

Comptoir Irlandais

Le numéro de voile doit correspondre à celui déclaré sur la fiche d'inscription.

De plus, chaque bateau devra obligatoirement mettre à poste, sur la moitié arrière du bateau et du côté bâbord, le cagnard attribué par l'organisation.

En tout temps et surtout lorsque l'arrivée se fait de nuit ou par mauvaise visibilité les concurrents doivent tout mettre en œuvre pour que leur identification puisse se faire aisément, (numéro dégagé et visible, éclairage du numéro de cagnard, confirmation par VHF ou à la voix, ...).

A l'arrivée les concurrents doivent appeler la direction de course par téléphone GSM (N° **06 13 61 40 42**, portable YCRB) lorsqu'ils sont à 5 milles de la ligne d'arrivée de Kinsale et de la bouée Charles Martel à Brest, puis par VHF canal 72 en passant la bouée Bulman pour l'arrivée à Kinsale et en passant la bouée Pénoupele pour l'arrivée à Brest

9 - Equipage et Licence FFV

9.1 Liste d'équipage

Le propriétaire ou son représentant devra déposer au Centre de Course à Brest, avant 17H00 le samedi 11 juillet, la liste d'équipage mentionnant les personnes embarquées sur chacune des étapes. A cette liste devront être jointes les licences FFV 2009 avec visa médical de toutes les personnes embarquées.

En cas de modification imprévue de l'équipage lors de l'une des étapes, la nouvelle liste d'équipage rédigée sur papier libre, devra être déposée au secrétariat de course, accompagnée des licences avec visa médical, avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de l'étape où l'équipage est modifié.

10 - Radio et Sécurité

Le canal V.H.F. utilisé par le Comité de Course est le "72".

Il est demandé d'utiliser la double veille 16 et 72.

En cas d'accident (May Day, Pan Pan ou Sécurité) vous devez appliquer les procédures réglementaires (appel canal 16) et si votre VHF est défectueuse, vous pouvez appeler l'organisation ou les CROSS aux numéros de téléphone suivants :

Direction de course: N° téléphone Iridium précisé par avenant avant le briefing du 11 juillet

YCR Brest : 02 98 44 63 32 - 06 13 61 40 42

Cross Corsen : 00 33 02 98 89 31 31

MRCC Falmouth :00 44 1326 317575

MRCC Dublin : 00 35 3167822313

Samu médical de Toulouse: + 33 (0) 5 61 49 33 33

Le port de la brassière est obligatoire pour tous les équipages

Les organisateurs recommandent aux concurrents d'utiliser systématiquement les harnais de sécurité. Avant le départ, nous vous recommandons de vous équiper de flashlights et de vérifier le bon fonctionnement de votre VHF, du feu à retournement de la bouée fer à cheval et la charge de vos batteries.

11 - Procédure de Départ

11.1 Signaux de départ

L'ordre des départs pour les séries est laissé à la discrétion du Comité de Course. Le pavillon de série pour le signal d'avertissement est :

Série « Equipages » :	Flamme orange
Série « Double » :	Flamme bleue
Toutes séries	Flamme Blanche

4 minutes avant le signal d'avertissement, envoi sur le bateau comité du pavillon orange matérialisant la ligne de départ.

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, système 1, modifiée comme suit :

<i>Temps</i>	<i>Signaux</i>	<i>Signification</i>
8'	Envoi du Pavillon de Série, avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du Pavillon P ou I, ou Z + I, ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Affalé du P, I, Z+ I, ou Noir avec un signal sonore	Dernière minute avant le départ
0	Affalé du Pavillon de Série, un signal sonore	Départ

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

11.2 Heure limite de départ

Tout concurrent qui n'aura pas pris le départ huit minutes après le signal de départ de sa série, sera considéré comme non partant (D.N.S.).

11.4 Cap de la première marque de parcours

Le cap compas approximatif de la première marque ou bouée de dégagement est si possible affiché sur le Bateau Comité.

12 - Rappels

12.1 Annonce par VHF des départs anticipés

Si possible le Comité de Course indiquera, par radio VHF, les numéros des voiliers rappelés sur le canal de la course, mais ceci au plus tôt 1 minute après le signal de départ de la course. L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation.

13 - Parcours

13.1 Dispositions communes

13.1.1 Zone de départ

Elle est normalement désignée en annexe. Si le Comité est contraint au choix d'une autre zone de départ, le pavillon « L » est envoyé sur le bateau comité ce qui signifie alors : « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ».

Les concurrents doivent être en mesure de se rendre sur cette nouvelle zone, même par vent nul, où le Comité de course attendra un délai "raisonnable" avant de donner le départ.

Il affichera sur un tableau le numéro ou le nom de la marque du parcours initial devenant première marque du nouveau parcours (après bouée de dégagement éventuellement), l'ordre de passage des marques suivantes restant inchangé.

13.1.2 Ligne de départ

Elle est définie en annexe

Un Bateau Commissaire pourra se tenir dans le prolongement de la ligne de départ. Dans ce cas, la marque de départ est l'ensemble constitué par la bouée, le bateau commissaire, et la zone qui les sépare. Durant la dernière minute précédant le départ, tout concurrent passant entre la bouée et le bateau commissaire sera pénalisé.

13.1.3 Réduction de parcours

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe (modification de la règle 32 des RCV).

Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques. Le bateau du Comité de course arbore, en plus du pavillon « Bleu », le pavillon « S » et le « pavillon de Série » des séries concernées. La ligne est alors définie par le côté parcours de la marque et le mât portant la flamme orange sur le bateau du Comité de Course.

13.1.4 Ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée est définie en annexe

13.1.5 Bouées

Lorsqu'elles ne sont pas définies en annexes,

Départ de Brest : les bouées gonflables utilisées sont de forme cylindrique de couleur jaune pour l'extrémité de ligne bâbord et orange pour la bouée de dégagement.

13.2 Parcours

13.2.1 Définition des parcours

Les différents parcours mis en place pour chaque étape sont définis en annexe parcours..

13.2.2 Identification du parcours

Lorsque le Comité de Course a le choix entre plusieurs parcours prévus en annexes pour l'étape, le N° du parcours est affiché sur le bateau du Comité de course avant le signal d'avertissement de la série concernée.

13.2.3 Bouée de dégagement

Une bouée de dégagement peut être mouillée au vent de la ligne de départ, à 1 mille environ, sauf indication contraire dans les annexes. Dans ce cas le bateau Comité arbore le pavillon « D » envoyé avant le signal d'avertissement et la bouée de dégagement est à contourner en la laissant :

- à tribord si le bateau Comité montre un pavillon « VERT » en même temps que le « D »
- à bâbord s'il n'y a que le pavillon « D »

En l'absence de bouée de dégagement la première marque du parcours prescrit est à virer conformément à la définition de ce parcours.

14 - Réclamation

14.1 Obligation du réclamant

Un concurrent qui a l'intention de réclamer doit agir conformément au chapitre 5 des R.C.V et confirmer dans tous les cas son intention de réclamer au bateau comité en passant la ligne d'arrivée ou aussitôt après son franchissement.(modification à la règle 61.1(a) des RCV)

14.2 Temps limite pour déposer une réclamation

Les réclamations ou reconnaissances d'infractions sont rédigées sur des imprimés disponibles au Centre de Course et déposés après la course, dans un délai de 1H30 après l'arrivée du bateau réclamant. Toutefois, un bateau finissant après 20H00 aura jusqu'au lendemain 09H00 pour déposer sa réclamation. Ce délai peut exceptionnellement être prolongé par le Jury.

14.3 Réclamation du Comité de course ou du Comité de protestation

Le délai limite de dépôt des réclamations prévu en 14.2 pourra être prolongé en fonction des circonstances. L'intention de réclamer du comité de course ou du Jury contre un concurrent sera affiché conformément à la règle 61.1.(b) des RCV

14.4 Affichage des réclamations

Le Jury affichera au Tableau Officiel , au fur et à mesure de l'enregistrement des réclamations :

- a) les numéros des voiliers qui réclament ainsi que ceux qui sont concernés par la réclamation.
- b) les numéros des voiliers signalés par le Comité de Course ou le Jury, comme ayant commis une infraction.
- c) les heures de convocation au Jury.

Les réclamations seront jugées à Brest après la deuxième étape

14.5 Réouverture d'une instruction

Modification des règles 62.2 et 66 des RCV : aucune demande de réouverture ne sera acceptée au delà du temps limite de réclamation du dernier jour de course, ou 30 minutes après communication de la décision concernée, selon ce qui est le plus tard. Les demandes de réparation sont soumises au même délai.

15 - Pénalités de remplacement

15.1 Infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V. :

Il sera fait application des pénalités conformément aux règles 44.1 et 44.2 des RCV - Les concurrents ayant effectué une pénalité conformément à ces règles devront déposer, avant l'heure limite fixées par 14.2, une déclaration écrite, sur un imprimé disponible au Centre de Course.

15.2 Infraction à une règle hors chapitre 2 des R.C.V

Sauf pour les règles 28 et 31, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

Pour l'application de la règle 64.1(a) des RCV les disqualifications seront remplacées par des pénalités.

Les pénalités sont comptées en pourcentage du nombre d'inscrits de la série.

Pour l'application des infractions aux règles hors chapitre 2 et en modification de RCV 44, les pénalités appliquées par le Jury seront calculées comme prévu par la règle 44.3 (c).

16 - Classement

Le temps réel de chaque concurrent est relevé à l'arrivée et le classement de chaque étape se fait au temps compensé par l'intermédiaire du coefficient de handicap figurant sur le certificat IRC propre à chacun des bateaux.

Le classement en temps compensé sera effectué en heures, minutes, secondes et 1/100 de seconde.

L'attribution des points de chaque course se fait selon : (annexe A4 système de classement à minima)

Les voiliers classés DNF, DNC, DNS, RAF, DSQ à une course recevront les points correspondant au nombre de voiliers inscrits dans la série et ayant pris le départ + 1 point.

Les voiliers OCS seront pénalisés de 60 minutes.

L'ensemble des courses sera pris en compte pour le classement général.

Le départage des ex æquo, pour le classement général, se fera sur le calcul du temps compensé des 2 courses

Classements établis :

Il sera établi un classement aux points par série et par étape plus un classement général aux points sur les deux étapes pour chaque série

Un classement général en temps compensé sur l'ensemble des 2 étapes sera effectué.

17 - Temps Limite

La ligne d'arrivée à Kinsale sera fermée le mardi 14 juillet à 20h00

La ligne d'arrivée à Brest sera fermée le dimanche 19 juillet à 10h00

18 - Abandon

Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement la direction de course par téléphone Iridium ou GSM et les bateaux de la course qui se trouvent en portée VHF. Il remet sa déclaration d'abandon au secrétariat dès que possible.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir le Comité ou la direction de course de son abandon peut être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve, à la discrétion du Jury, nonobstant toute autre disposition telle que rapport à son Autorité Nationale ou refus ultérieur d'accepter son inscription à une autre épreuve.

19 - Publicité

La "Carte d'autorisation de port de publicité 2009" délivrée par la FFV est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité pendant la course.

Les concurrents devront porter les publicités suivantes :

- Dans leur filière bâbord le cagnard qui leur sera remis à l'inscription. Ce cagnard devra rester correctement établi durant toute l'épreuve.

20 - Sécurité :

Les procédures de contrôle suivants seront mis en place :

Déclarations de départ : chaque skipper devra déposer au plus tard 2h00 avant le signal d'avertissement de chaque course, une déclaration écrite (*document fourni par l'organisation*) sur laquelle figurera la liste nominative des personnes embarquées

Déclarations d'arrivée : Les concurrents devront remettre au secrétariat de la course une déclaration écrite (*document fourni par l'organisation*) dans le temps limite du dépôt des réclamations.

Matériel de sécurité :

Les bateaux doivent être armés pour la navigation hauturière conformément à la réglementation des affaires maritimes en vigueur. Tout bateau dont l'armement s'avérerait non conforme ne serait pas admis à prendre le départ ou serait exclu de la course.

Une **radio VHF fixe** 25 Watts, 55 canaux, **équipée du système de secours en mer A.S.N.** ou d'une balise de détresse si pas d'ASN sur la VHF, est obligatoire avec antenne en tête de mât et antenne de secours. L'AIS est fortement recommandé pour les passages des rails.

Il est de la responsabilité de chaque skipper de faire vérifier le bon fonctionnement de ses équipements.

Carburant : Tout bateau devra disposer de la réserve en carburant nécessaire pour rejoindre l'abri le plus proche en cas d'avarie de gréement ou autre nécessité. Des contrôles pourront être effectués.

Report des positions

Les concurrents transmettront leur positions 2 fois par jour à 08H00 et à 20h00 (heure française) à la direction de course par téléphone Iridium selon la procédure SMS , contenu du message

N° de cagnard – position :latitude, longitude – cap – vitesse – informations sur le bateau et l'équipage.

IMPORTANT : Au cas où des bateaux concurrents ne peuvent contacter la direction de course par téléphone Iridium aux heures de vacation obligatoires, ils doivent impérativement appeler d'autres concurrents à proximité d'eux par VHF sur le canal 72 et leur demander d'assurer le relais avec la direction de course.

21 - Remplacement de Matériel Sinistré

Ces remplacements sont limités aux avaries jugées irréparables et sur des matériels limités. La décision est de la responsabilité du Comité de Course.

Annexe A - ETAPE BREST-> KINSALE

Signal d'Avertissement :

Le dimanche 12 juillet à 9h00

LIGNE DE DEPART

Sur le banc du corbeau en rade de Brest

La ligne de départ est délimitée par le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune, marque à laisser à bâbord, et le mât portant le pavillon orange sur le Bateau Comité, marque à laisser à tribord

LIGNE D'ARRIVEE

Dans la rivière de Kinsale.

Définie par l'alignement entre la bouée SPUR à bâbord et le feu Charles's Fort à tribord

PARCOURS N°1 (260 miles)

Marque numéro	Marques de parcours	A laisser à
	Dégagement éventuel	
1	Vieux Moines	Tribord
2	Bouée Bulman Rock	Tribord
3	Arrivée Kinsale	

PARCOURS N°2 (265 miles)

Marque numéro	Marques de parcours	A laisser à
	Dégagement éventuel	
1	Vieux Moines	Tribord
2	Bateau feu Seven Stones	Bâbord
3	Bouée Bulman Rock	Tribord
4	Arrivée Kinsale	

Annexes aux instructions de course - Ballade Irlandaise 2009

PARCOURS N°3 (325 miles)

Marque numéro	Marques de parcours	A laisser à
	Dégagement éventuel	
1	Vieux Moines	Tribord
2	Fastnet	Tribord
3	Bouée Staggs	Bâbord
4	Bouée Bulman Rock	Tribord
5	Arrivée Kinsale	

PARCOURS N°4 (335 miles)

Marque numéro	Marques de parcours	A laisser à
	Dégagement éventuel	
1	Vieux Moines	Tribord
2 Pourquoi ces 2 marques,2ou 3	Les Iles Scilly et leurs dangers	Bâbord
3 marque + logique	Bateau feu Seven Stones	Bâbord
4	Fastnet	Tribord
5	Bouée Staggs	Bâbord
6	Bouée Bulman Rock	Tribord
7	Arrivée Kinsale	

Annexes aux instructions de course - Ballade Irlandaise 2009

DECLARATION DE DEPART

A remettre au comité de course avant le départ

Course N° 1

Je soussigné.....
Skipper du bateau....., licence numéro.....
Déclare prendre le départ de la course numéro

Je reconnais être seul responsable de la décision de prendre un départ ou non, ou de rester en course. Je reconnais avoir été informé des conditions météorologiques attendues.

Liste d'équipage :

Nom	Prénom	Numéro licence

Date :.....

Annexes aux instructions de course - Ballade Irlandaise 2009

Signature du skipper :

DECLARATION D'ARRIVEE

A remettre dans les plus brefs délais au comité de course

Course N° 1

Bateau

Skipper

Heure d'arrivée

Bateau devant.....

Bateau derrière.....

Heures de passage aux marques de parcours (heure française)

Numéro marque	Nom marque	Heure de passage	Bateau devant	Bateau derrière
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Date :

Signature du skipper :

Annexes aux instructions de course - Ballade Irlandaise 2009

Annexe B - ETAPE KINSALE -> BREST

Signal d'Avertissement :

Le jeudi 16 juillet à 10h00

LIGNE DE DEPART

Dans la rivière de Kinsale.

Définie par l'alignement entre la bouée Spur à tribord et le feu de Charles's Fort à bâbord

Le bateau comité de course se tiendra dans l'alignement à tribord de la bouée Spur

LIGNE D'ARRIVEE

Passé de la santé du port de commerce de Brest, dans le sens ouest vers est entre le mat de pavillon d'arrivée sur la digue du port du château (à proximité du feu rouge de la passe) et le feu vert du musoir sur la jetée sud.

PARCOURS N°1 (260 miles)

Marque numéro	Nom Marque	A laisser à
1	Bouée Bulman Rock	Bâbord
2	Bouée Charles Martel *	Tribord
3	Arrivée passe de la santé	

Possibilité de réduction de parcours à la bouée Charles Martel

PARCOURS N°2 (265 miles)

Marque numéro	Nom Marque	A laisser à
1	Bouée Bulman Rock	Bâbord
2	Bateau feu Seven Stones	Tribord
3	Bouée Charles Martel *	Tribord
4	Arrivée passe de la santé	

Possibilité de réduction de parcours à la bouée Charles Martel

PARCOURS N°3 (325 miles)

Marque numéro	Nom Marque	A laisser à
1	Bouée Bulman Rock	Bâbord
2	Bouée Staggs	Tribord
3	Fastnet	Bâbord
4	Bouée Charles Martel *	Tribord
5	Arrivée passe de la santé	

Possibilité de réduction de parcours à la bouée Charles Martel

Annexes aux instructions de course - Ballade Irlandaise 2009

DECLARATION DE DEPART

A remettre au comité de course avant le départ

Course N° 2

Je soussigné.....
Skipper du bateau....., licence numéro.....
Déclare prendre le départ de la manche numéro

Je reconnais être seul responsable de la décision de prendre un départ ou non, ou de rester en course. Je reconnais avoir été informé des conditions météorologiques attendues.

Liste d'équipage :

Nom	Prénom	Numéro licence

Date :
Signature du skipper :

Annexes aux instructions de course - Ballade Irlandaise 2009

DECLARATION D'ARRIVEE

A remettre dans les plus brefs délais au comité de course

Course N° 2

Bateau

Skipper

Heure d'arrivée

Bateau devant.....

Bateau derrière.....

Heures de passage aux marques de parcours (heure française)

Numéro marque	Nom marque	Heure de passage	Bateau devant	Bateau derrière
1				
2				
3				
4				
5				

Date :.....

Signature du skipper :